

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 13.06.2022

SESSION D'ÉTÉ

Accès non discriminatoire aux soins intensifs revendiqué

Le 14 juin 2022, le Conseil des États délibère d'une motion demandant la création d'une base légale pour les décisions de tri lors de l'accès aux soins intensifs. La motion vise notamment à ce que les personnes handicapées ne soient plus discriminées, en cas de pénurie des ressources dans les hôpitaux suisses, en raison de leur handicap.

La pandémie du Covid-19 a fait prendre conscience à l'opinion publique des enjeux liés aux décisions de tri qui sont prises en cas de pénurie des ressources dans le secteur des soins intensifs. Une motion ([22.3246](#)) déposée par Maya Graf, conseillère aux États (Les Vert-e-s/BL) et coprésidente d'Inclusion Handicap, charge le Conseil fédéral de créer une base légale pour les décisions de tri qui prenne en considération la situation des personnes en situation de handicap et les protège contre les discriminations.

Une base juridiquement contraignante fait défaut

Jusqu'à récemment, l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) considérait, en cas de pénurie des ressources, la dépendance de l'aide de tiers comme critère décisif pour la non admission des personnes dès 65 ans en unité de soins intensifs. Les personnes handicapées sont nombreuses à dépendre de l'aide de tiers – raison pour laquelle un tel critère a pour effet d'exclure un nombre disproportionné d'entre elles de l'accès aux soins intensifs. L'ASSM a certes d'ores et déjà adapté ses directives en réaction au postulat [20.4404](#) de Maya Graf et aux critiques émanant des organisations de personnes handicapées, ce qui est à saluer. Or premièrement, ces directives n'ont pas de caractère contraignant – et deuxièmement, les décisions d'une telle portée doivent faire l'objet de discussions menées dans le cadre d'un débat démocratique.

Le législateur a un devoir de protection

Actuellement, le législateur suisse ne remplit son devoir de protection contre la discrimination dans l'accès aux soins intensifs ni au sens des articles 11 et 25 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, ni au sens de l'article 8 alinéas 2 et 4 de la Constitution fédérale. C'est pourquoi Inclusion Handicap, en sa qualité de porte-parole des 1.8 mio. de personnes handicapées, demande résolument au Conseil des États de se prononcer en faveur d'un accès non discriminatoire aux soins intensifs en adoptant la motion.

- [Motion sur Curia Vista 22.3246](#)
- [Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées](#)

Renseignements

Matthias Kuert Killer, responsable politique et communication
matthias.kuert@inclusion-handicap.ch, 078 625 72 73



Inclusion Handicap est la porte-parole des quelque 1,8 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faîtière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 22 associations et organisations d'aide aux personnes handicapées actives à l'échelon national ou dans une région linguistique, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en partenariat avec [les 22 organisations membres](#).

Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:

ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés | Polio.ch | Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | COLISA (Conférence nationale suisse des ligues de la santé) | inclusion handicap ticino | insieme Suisse | Mucoviscidose Suisse | PluSport | pro audito Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse